

parler des nombreux autres sujets étudiés à la Chambre et qui concernent l'ensemble des mesures antipollution au Canada.

Une importante mesure étudiée au cours de cette session est le bill C-203 modifiant la loi sur la mer territoriale et les zones de pêche et étendant les limites de pêche de trois à douze milles. Une autre mesure importante est le bill C-204 modifiant la loi sur les pêcheries et qui permet au ministre des Pêches et des Forêts (M. Davis) de poursuivre de façon permanente les recherches sur l'eau pour prévenir la pollution. Il lui est possible d'agir avant que l'on découvre des poissons crevés. Un cas de ce genre s'est présenté à Terre-Neuve récemment lorsque le ministre des Pêches a fait suspendre les opérations d'une compagnie en attendant la dépollution de l'eau. Cette mesure a empêché que le poisson de la région continue d'être détruit.

Une autre mesure législative d'importance présentée durant la présente session est le bill C-202, sur la prévention de la pollution des zones des eaux arctiques contiguës au continent et aux îles de l'Arctique canadien, dont les répercussions devraient avoir une grande portée sur le programme de lutte contre la pollution.

Une des choses qu'a révélées l'incident de l'Arrow, monsieur l'Orateur, c'est que la communauté internationale, et pas seulement le Canada, ne possède pas beaucoup de données et de moyens pratiques pour remédier à la pollution de l'eau par le pétrole. C'est là peut-être l'une des raisons les plus importantes pour commencer par prévenir la pollution par le pétrole au lieu d'avoir à la combattre une fois le mal fait.

• (5.30 p.m.)

A mon avis, il convient de signaler que le Canada est l'un des premiers pays au monde dans l'étude de l'océanographie. Il y a environ un mois, lorsque les membres du comité permanent des ressources nationales et des travaux publics ont visité l'Institut d'océanographie de Bedford, à Dartmouth, en Nouvelle-Écosse, nous avons appris que l'Institut avait commencé à étudier la pollution par le pétrole dans les eaux côtières. Le parain du bill C-39 sera probablement heureux de savoir que Victoria sera l'emplacement de l'un des plus importants centres de recherches du Canada; ses études s'étendront aux provinces de l'Ouest, à presque tout le Yukon et aux Territoires du Nord-Ouest, ainsi qu'à toute la Colombie-Britannique et à ses eaux côtières. Voilà un député qui sera vraisemblablement très satisfait de la décision du gouvernement fédéral d'établir cet institut de recherches à Victoria, en Colombie-Britannique.

[M. Hopkins.]

Je le félicite de s'intéresser à la protection des pêcheries côtières de la Colombie-Britannique. Jadis, il s'est intéressé à la protection des eaux intérieures de cette province. Tous les députés reconnaissent qu'elle est très belle; que nous soyons du Centre, de l'Est ou de l'Ouest du Canada, nous sommes tous Canadiens, d'abord et avant tout. Nous devons tous collaborer à cet intérêt commun, la protection des beautés de notre pays.

L'Institut d'océanographie de Bedford, à Dartmouth, en Nouvelle-Écosse, subventionne les expéditions de recherche sur l'océan. Dans ce domaine, il existe une grande coordination et coopération entre les ministères fédéraux tels que les Transports, les Pêches, l'Énergie, les Mines et les Ressources qui travaillent aussi de concert avec les organismes provinciaux intéressés. L'accident survenu sur la côte est du Canada a fait comprendre aux députés que l'enrayage des évacuations de pétrole est une question importante. A cette occasion, on s'est rendu compte que notre pays et d'autres n'ont pas les connaissances technologiques nécessaires pour faire face à ces rejets. D'après moi, il importe que le gouvernement du Canada verse plus d'argent aux secteurs de la recherche consacrée à ce problème. Si nous voulons continuer à jouer un rôle de premier plan dans le domaine de l'océanographie et de la recherche maritime, nous devons être prêts à protéger la mer. Le seul moyen de le faire est d'appliquer toutes les connaissances scientifiques et de donner aux scientifiques les instruments dont ils ont besoin pour faire leur travail.

Au Canada comme dans d'autres pays, les programmes scientifiques comportant des recherches dans des domaines tels que l'énergie atomique sont très coûteux. Lorsque les gouvernements consacrent de fortes sommes à certains projets, la population attend naturellement des résultats. Ces résultats ne sont souvent pas immédiatement apparents. Les Canadiens doivent faire preuve de patience et ne pas compter que quelque chose se produira du jour au lendemain. Ils doivent être disposés à accepter des programmes à longue portée qui nous permettront de régler ces problèmes. Je suis heureux d'apprendre que le ministre des Transports (M. Jamieson) a l'intention de faire modifier la loi sur la protection des eaux navigables par l'intermédiaire du bill C-39. Je sais que nous avons parlé de la côte du Pacifique. Je constate que la note explicative du bill mentionne l'Île de Vancouver. Il importe, je crois, de considérer dans cette conjoncture le bill C-187, loi concernant les ressources en eau à l'intérieur du Yukon et des territoires du Nord-Ouest. L'objet de ce bill intéressera aussi l'Institut de recherche devant être fondé à Victoria, en Colombie-